Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 février 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : MM. MONDON René - LESQUELIN Jean Hugues - ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - DENNEMONT Jean Daniel - ESCHYLE Gilles – BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline née BRABANT - Mme SERMANDE Philomène née BANOR - Mme MEZINO Sylvaine Née RIVIERE – Mme MARA Simone née GADO - AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys née POTTER – TOUPIN Jean René — Mme LAMOLY Viviane née CRAMPE – Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle née GRONDIN – FRINGUE Mickaël -

Absents : M. HOARAU Alex - Mme CADERBY Armande née PERSEE - FERRERE Eric - RIVIERE Raphaël - Mme GRONDIN Céline – RIVIERE Lucien – Mme GATELLE Benoite - DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Electrification Rurale – Programme 2003
- Avenant n° 2 au marché de l'entreprise STAMELEC

Il est rappelé au conseil municipal que par marché notifié le 16 février 2004, les travaux d'extension et de renforcement prévus au programme E.R. 2003 ont été confiés à l'entreprise STAMELEC pour un montant de **142 727.59 € TTC.**

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 le 2 juillet 2004 pour un montant de 5 053.89 € TTC. Le montant TTC du marché a ainsi été porté à 147 781.48 € TTC.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

La date contractuelle d'achèvement des travaux était fixée au 5 novembre 2004. Toutefois, compte tenu des délais d'attente nécessaires pour obtenir les coupures sollicitées auprès d'EDF, un ordre de service d'interruption des travaux a été délivré.

La reprise des travaux a été fixée au 21 décembre 2004. Compte tenu des congés légaux, les travaux ont effectivement repris le 24 janvier 2005.

Le présent rapport a pour objet de soumettre au conseil un avenant n° 2 qui se compose comme suit :

- prendre en compte la réalisation de l'extension BT pour l'alimentation du réservoir AZEMA pour **+ 2 300.36 € TTC**

- supprimer les provisions non réalisées sur le Chemin Kerbel : **- 741.95 € TTC**

- prendre en compte la balance financière entre le coût de la réalisation de la tranchée supplémentaire suite à la modification de l'emplacement du poste sur le Chemin de Ligne et le coût de la suppression des provisions non réalisées : **- 1 586.19 HT**

La balance entre les plus et moins values fait apparaître une moins value au marché de **27.78 € HT.**

Les conséquences sur le marché sont les suivantes :

- Marché initial + avenant n° 1 :	147 781.48 € TTC
- Montant avenant n° 2 :	- 30.14 € TTC

Montant total	147 751.34 € TTC

Les délais pour l'exécution des travaux prévus pour l'extension de la source AZEMA sont prolongés d'un mois.

Le conseil municipal est invité :

- à approuver l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise STAMELEC tel que proposé
- le cas échéant à autoriser le Maire ou en son absence, le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise STAMELEC tel que proposé

- autorise le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS